

ÉDITORIAL  
Une concertation  
sur l'emploi, vite!

© Virginie de Galzain

**P**rés de 250 000 demandeurs d'emploi de plus en un mois! Évidemment, les salariés en CDD et en intérim sont les premiers à subir les conséquences de l'arrêt brutal de l'activité à la mi-mars par le non-renouvellement de leurs missions. Pire, pour ces salariés en emploi précaire, les difficultés à retrouver un emploi ne cesseront pas le 11 mai. C'est pour les protéger que la CFDT demande une fois encore au gouvernement de renoncer à sa réforme injuste de l'Assurance-chômage, qui pénalise les plus précaires.

Au-delà, cette explosion du chômage révèle le début d'une crise économique et sociale profonde et durable. Les conséquences en matière d'emploi seront multiples. C'est par le dialogue social que nous pourrons construire solidairement, et en toute responsabilité, des solutions. La CFDT est prête à s'y engager et réclame l'ouverture rapide d'une concertation sur l'ensemble de ces sujets.

**Marylise Léon,**  
secrétaire générale adjointe

• FONCTION PUBLIQUE : ZONES D'OMBRE  
D'UNE CONCERTATION DE CRISE P. 3  
• CHÔMAGE PARTIEL : LA DÉLICATE  
BASCULE DU 1<sup>ER</sup> MAI P. 3



© Patrick Allard/REA

## TRANSPORTS, AGRICULTURE, PHARMACIE...

CES AUTRES ACTIVITÉS  
ESSENTIELLES À LA NATION

• DEPUIS LE DÉBUT DE LA CRISE, ILS ASSURENT L'APPROVISIONNEMENT, LA SATISFACTION DES BESOINS ET LA CONTINUITÉ DU SERVICE AUX USAGERS.

• AU-DELÀ DU 11 MAI, ILS SOUHAITENT REPENSER LEUR MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT. POUR QUE DEMAIN NE SOIT PAS COMME AVANT.

**S'**adapter, vite, pour assurer un service aux usagers. Depuis le début de la crise sanitaire, ils assurent le transport de malades, de marchandises et de tous ces salariés de la première ligne de front, dans des conditions souvent difficiles, voire dangereuses : des routiers privés de sanitaires à la suite de la fermeture des aires d'autoroute aux ambulanciers transportant jour et nuit des personnes infectées sans équipements suffisants, le secteur paie un lourd tribut; au 24 avril, la Fédération générale des

Transports et de l'Environnement (FGTE) déplorait 5 500 personnes infectées et 35 décès.

**Trop longtemps, un manque de matériel de protection**

À ce jour, pourtant, ces personnes ne sont toujours pas reconnues prioritaires pour la distribution de matériel de protection. Partout, salariés et dirigeants des entreprises de transport témoignent de leurs difficultés à s'approvisionner en masques et produits désinfectants. « Dans l'Oise, l'un des tout premiers foyers infectieux de l'Hexagone, les

salariés ont fait valoir leur droit de retrait dès l'apparition des premiers cas de contamination de conducteurs. Les autorités organisatrices du transport et la préfecture ont été obligées de réagir vite », explique Éric Hugon, du Syndicat national CFDT des transports urbains. Plus ou moins rapidement selon les entreprises et les régions, des mesures ont été mises en place : salariés placés en quarantaine lorsqu'une personne de leur entourage était infectée, fermeture des portes avant des bus et postes de conduite isolés par une paroi en Plexiglas

...

... ou du ruban de chantier, fourniture d'un kit de désinfection pour le nettoyage de la cabine avant chaque prise de poste. Mais les masques, eux, sont arrivés beaucoup plus tard... Même constat à la CFDT-Cheminots, qui, depuis le début de la crise sanitaire, déplore le manque de moyens de protection. Comme les autres secteurs soumis à des obligations de service public, ils répondent présents. Depuis le 16 mars, de 7 à 15% de TGV ont continué de circuler – dont certains ont été transformés en service de réanimation mobile –, un tiers des TER roulent et le fret ferroviaire a prouvé toute son utilité en matière de transport

de marchandises de première nécessité avec 60% du flux maintenu. «*Hors télétravail, entre 17 000 et 25 000 cheminots travaillent sur le terrain, rappelle Thomas Cavel, secrétaire général de la CFDT-Cheminots. En dehors des trains qui roulent, il faut entretenir la totalité du réseau en vue de la reprise. Un travail invisible aux yeux des Français, mais un travail réel.*»

### La filière agroalimentaire très impactée par la crise...

Plus visible mais tout aussi essentiel, l'agroalimentaire aura aussi été soumis à de très fortes tensions, et ce, dès le début de la crise. On se souvient de scènes

d'hystérie dans les supermarchés et de rayons dévalisés aux premières heures des annonces de confinement. Cette explosion des ventes dans la grande distribution est à mettre en regard avec l'arrêt brutal des activités de restauration hors domicile (fermeture des restaurants, des cantines, des restaurants d'entreprise, etc.) et la baisse significative des exportations du fait de la fermeture des frontières. En quelques jours, toute la filière agroalimentaire aura vu ses équilibres vaciller. À l'image d'une chaîne qui se tend mais ne se rompt pas, le secteur a tenu bon. Malgré toutes les craintes – de pénurie alimentaire notamment – et en dépit de toutes les difficultés. Dans les fermes et les exploitations agricoles, où le manque de main-d'œuvre constituait l'une des principales inquiétudes, le succès d'initiatives telle que «*Des bras pour ton assiette*» ont apporté une aide salutaire et offert un certain répit. Élaborée paritairement au sein de l'Anefa (Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture) avec les organisations patronales, avec lesquelles la FGA-CFDT s'est engagée activement, cette plateforme a permis de mettre en relation des travailleurs agricoles ou des volontaires et des employeurs. «*Et dans le respect d'un cadre, avec un contrat de travail, des conditions de sécurité, de formation et un contrôle des conditions d'embauche. Non sur le bénévolat ou le simple coup de main*», précise Fabien Guimbretière, secrétaire général de la Fédération générale de l'Agroalimentaire. Dans les usines agroalimentaires qui approvisionnent la grande distribution, il a fallu faire face à une hausse brutale de la demande tout en mettant en place les règles de sécurité sanitaire. Une situation compliquée au début mais qui est aujourd'hui globalement bien maîtrisée, précise la fédération. «*Dans l'alimentaire, en temps normal, on est déjà très carré sur les règles d'hygiène. Mais là, il a fallu multiplier les dispositifs*», explique Hanan Layani, délégué syndical chez Daunat. Aux premiers jours de la crise,

l'entreprise a d'ailleurs pris six intérimaires uniquement dédiés aux tâches de désinfection (locaux, poignées de porte, tables de pause, etc.).

### ... Et une forte pression mise sur de nombreux salariés

Rapidement, les premières tensions sont apparues dans les entreprises au sujet des cadences de travail. Contraintes à la fois par la hausse des commandes et un nombre de salariés réduit (absences pour garde d'enfants, etc.), elles mettent la pression sur le personnel restant. Chez Cooperl (groupe coopératif agricole breton leader français de la production porcine, en Bretagne), le rythme d'abattage des porcs ne faiblit pas. Au contraire, «*car les éleveurs ont continué à engraisser leurs bêtes sans se préoccuper de l'aval de la filière*», dénonce Olivier Louchard, délégué syndical chez Cooperl. Avec environ 20% d'absentéisme, la direction a demandé d'augmenter l'amplitude horaire de travail d'une heure et demie. Et les salariés de la branche salaisons viennent travailler le samedi depuis le début de la crise. Alors, leur prime de 150 euros mensuelle, c'est juste une prime de présence. Ça n'est pas une prime de reconnaissance». Déçu, il conclut : «*Dans cette période où il devrait y avoir de la solidarité, le rapport de force n'est pas normal.*» Espérons que le large accord trouvé au début avril entre organisations syndicales et patronales de l'industrie alimentaire incitera d'autres branches de l'agroalimentaire à investir davantage dans le dialogue social. De son côté, la FGTE poursuit activement ses travaux en la matière. Deux nouveaux guides de bonnes pratiques sont en cours de préparation pour le transport sanitaire et de voyageurs. «*Le pire serait que la crainte d'emprunter les transports collectifs accélère le choix du tout-voiture observé en Chine lors du retour progressif à la normale dans les écoles. À l'inverse du modèle de mobilité durable que prône la CFDT*», observe Thomas Cavel.

Claire Niluss & Emmanuelle Pirat

### PHARMACIE : ASSURER L'URGENCE ET REPENSER L'APRÈS

En flux tendu, les usines de production pharmaceutiques tiennent depuis le début de la crise pour approvisionner les officines et le corps médical. La quasi-totalité des 18 sites industriels de production du géant Sanofi (25 000 salariés) est en surcroît d'activité. Il faut dire que 85% du capital produit est aujourd'hui nécessaire, de manière directe ou indirecte, pour lutter contre le Covid-19. Produit phare, le Doliprane a vu sa production grimper de 200% en quelques jours, les stocks constitués par les officines venant contrer l'anxiété de la population après les discours sur les potentiels effets indésirables de l'ibuprofène. À Montpellier, une centaine de salariés travaillent depuis la mi-mars à la fourniture de lots de médicaments (dont l'hydroxychloroquine) destinés aux essais cliniques menés à travers le monde pour traiter le virus. En parallèle, une partie de la production a été mise en stand-by, notamment les produits dont les stocks étaient suffisants. «*Cela permet d'assurer une certaine continuité de production et de pouvoir travailler sur le vaccin contre la grippe*», précise Humberto De Sousa, coordinateur CFDT de Sanofi. Alors, lorsqu'il s'est agi de reconnaître l'engagement des salariés qui ont assuré la continuité de la production dans des conditions souvent dégradées [la CFDT a déclenché un droit d'alerte sur les sites du Trait et de Compiègne car les mesures

de distanciation n'étaient pas respectées], «*la proposition d'un versement proportionnel au salaire nous a fait bondir*». Depuis, la direction a revu sa copie : une prime de 1500 € sera versée à tous les salariés venus travailler sur site, soit environ 7500 personnes, les salariés en télétravail bénéficiant pour leur part d'une prime de 100 € au minimum en avril et mai.

### Retrouver la souveraineté sanitaire

Passée l'urgence, la CFDT espère que les alertes répétées sur la dépendance sanitaire vis-à-vis de la Chine et la sécurité sanitaire trouveront enfin un écho. Tous ont entendu les propos des pouvoirs publics aux premiers jours de la crise sur le besoin de la France de retrouver sa souveraineté en réimplantant une filière industrielle pharmaceutique en Europe. Prise de conscience ou effet d'annonce? La FCE veut croire que «*ces décideurs qui se sont lancés à corps perdu dans la mondialisation verront dans cette crise un déclic*». L'occasion pourrait se présenter rapidement. Pour être le premier à s'emparer du marché du vaccin contre la dengue, Sanofi avait en 2013 fait un pari scientifique et industriel en construisant à Neuville-sur-Saône une usine dédiée, avant que soit achevé le développement du produit. Le résultat s'était soldé par un échec. Mais, cette fois, l'expérience pourrait aider le géant français à prendre part à la course au vaccin contre le Covid-19.

Anne-Sophie Balle

## FONCTIONS PUBLIQUES

# LES ZONES D'OMBRE D'UNE CONCERTATION DE CRISE

**C**inquième audioconférence sur la situation liée au Covid-19 et toujours pas de sortie

de crise concertée en vue, regrettent les organisations syndicales de la fonction publique. Primes, reconnaissance du Covid-19 comme maladie professionnelle, ordonnance sur les congés... « *Le gouvernement ne prend toujours pas suffisamment le temps d'un dialogue social de qualité*, dénonce Mylène Jacquot, secrétaire générale de la CFDT-Fonctions publiques. *Ce constat, nous le faisons aussi avec les employeurs publics au niveau local. Alors que les comités techniques et les CHSCT devraient être réunis, informés, consultés plus systématiquement, on s'aperçoit que ce n'est pas le cas. Malheureusement, ni la période du confinement ni celle du déconfinement ne semblent propices à un dialogue social de qualité.* »

L'ordonnance du 15 avril symbolise à elle seule cette faiblesse du dialogue social. Parce qu'elle entraîne une inégalité de traitement entre les agents et permet aux employeurs d'imposer une prise de congés de manière unilatérale, elle est unanimement rejetée par la CFDT-Fonctions publiques et ses fédérations. « *Nous soutenons le recours déposé le 27 avril par*

*la CFDT-Finances demandant son annulation* », prévient Mylène Jacquot.

### Déceptions et frustrations

Quant aux primes annoncées en grande pompe par le chef de l'État à tous les agents mobilisés, beaucoup de zones d'ombre entourent encore la mesure, qui fait l'objet de deux décrets actuellement en préparation. La latitude offerte aux employeurs publics risque en effet d'entraîner des inégalités entre les agents. Sur un même territoire, pour les mêmes missions, certains la percevront et d'autres pas. « *De quoi engendrer déceptions et frustrations* », alerte la secrétaire générale. Alors qu'approche l'échéance de levée partielle du confinement, la CFDT-Fonctions publiques rappelle la nécessité d'anticiper et de cadrer la reprise d'activité afin de garantir la sécurité des agents et des usagers du service public. À ce jour, rares sont les employeurs à avoir mis le sujet sur la table. « *On est encore loin des conditions à réunir pour que le monde de demain ne soit pas comme celui d'hier*, souligne Mylène Jacquot. *Nous exigeons la mise en place de protocoles concertés et partagés. Nous sommes prêts à y travailler, mais nous attendons des éléments concrets.* »

Guillaume Lefèvre

Mylène Jacquot déplore la faible qualité du dialogue social avec l'exécutif et dénonce des inégalités de traitement (primes, congés...) entre les agents.



© Anne Bruel/InfoCom CFDT

## CHÔMAGE PARTIEL

# LA DÉLICATE BASCULE DU 1<sup>ER</sup> MAI

**L**es rangs des salariés au chômage partiel, 10 millions de travailleurs à ce jour, devraient encore grossir. Le 1<sup>er</sup> mai, les salariés en arrêt de travail pour garde d'enfants ou vulnérabilité au coronavirus basculeront dans le régime d'activité partielle – un amendement en ce sens ayant été intégré le deuxième projet de loi de finances rectificative 2020. Depuis les premières fermetures d'école de l'Oise début mars, 2,3 millions d'arrêts de travail pour garde d'enfants ont été délivrés par l'Assurance maladie, auxquels s'ajoutent 400 000 arrêts de travail dérogatoires pour les personnes vulnérables.

### Et la santé, et la prévoyance ?

Cette bascule (qui ne concerne pas les non-salariés, à savoir les travailleurs indépendants, fonctionnaires et contractuels de droit public) permet d'éviter une dégressivité brutale des indemnités journalières (de 90 % à 66 % du salaire brut) au trentième jour d'arrêt. Si le passage en activité partielle entraîne aussi une baisse de l'indemnisation des salariés (de 90 à 70 % du salaire brut), il préserve les salariés au Smic, qui continuent à percevoir 100 % de leur salaire, et les salariés dont la rémunération est maintenue par l'employeur. Mais la CFDT s'inquiète du maintien des garanties de complémentaires (santé et prévoyance), pas systématiquement assuré ou prévu par la convention collective. « *Nous ne pouvons laisser perdurer une telle insécurité pouvant conduire à l'absence de droits dans une période où une couverture est plus que jamais indispensable*, estime Marylise Léon. *La CFDT a demandé l'ouverture d'une négociation interprofessionnelle. En cas de refus de l'une des parties de s'engager, nous souhaitons que le ministre du Travail procède par ordonnance.* »

Anne-Sophie Balle

Push web

➔ À NE PAS RATER CETTE SEMAINE...

### [Article] L'enquête de la CSI pointe d'importantes disparités régionales

Du 30 mars au 2 avril, la Confédération syndicale internationale (CSI) a effectué une enquête auprès de 116 organisations syndicales réparties dans 94 pays. L'objectif était de vérifier l'ampleur des réactions gouvernementales et patronales sur les plans sanitaire et économique face à la pandémie. Sans grande surprise, cette enquête montre de fortes disparités en fonction de la richesse des États. La CSI appelle à la création d'un fonds mondial pour une protection sociale universelle en faveur des pays les plus pauvres et demande que le Fonds monétaire international (FMI) coordonne les mesures de relance budgétaire. À lire sur [www.cfdt.fr](http://www.cfdt.fr), rubrique « Actualités » puis « International/Europe ».

### [Interview] "C'est l'occasion de repenser le sens de l'assurance-chômage"

Au lendemain de la publication des chiffres du chômage, les premiers depuis le début de la crise, la vice-présidente (CFDT) de l'Unédic, Patricia Ferrand, s'interroge sur la nature de la crise qui s'annonce et revient sur les dispositifs mis en œuvre : « *Le retournement brutal de conjoncture rend d'autant plus intenable l'application de ces mesures, même retardée au 1<sup>er</sup> septembre [...]. Aujourd'hui, seul le gouvernement, qui a fixé ces règles par décret jusqu'en 2022, peut décider de les abroger. Un premier geste a été fait vis-à-vis d'autres publics, comme les démissionnaires ou les chômeurs en fin de droits qui voient leur indemnisation temporairement prolongée. Ira-t-il jusqu'au bout ?* » À lire sur [www.cfdt.fr](http://www.cfdt.fr), rubrique « Assurance-chômage ».

### AGROALIMENTAIRE

# AQUALANDE POURSUIT SON ACTIVITÉ EN MODE SÉCURITÉ

LE GROUPE FRANÇAIS SPÉCIALISÉ DANS LA TRUITE FUMÉE, QUI N'A PAS FERMÉ UN SEUL JOUR, A REVU SON FONCTIONNEMENT POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES 600 SALARIÉS. LA CFDT, SEULE ORGANISATION SYNDICALE, PARTICIPE DEPUIS LE DÉBUT À CETTE TRANSFORMATION MENÉE AU PAS DE CHARGE.

Il n'y aura pas de pénurie de truite fumée dans les supermarchés ! Acteur archidominant du secteur avec 75% de part de marché en France, le groupe Aqualande fait partie de ces entreprises de l'agroalimentaire qui poursuivent leur activité et assurent depuis le début de la crise l'approvisionnement des grandes surfaces. Basée à Roquefort dans les Landes – une région peu touchée par le Covid-19 –, cette entreprise a toutefois dû se réinventer en quelques jours pour faire face au virus.

« Il n'a jamais été question de cesser l'activité. En revanche, il était exclu de faire prendre des risques aux 600 salariés qui assurent la production », résume la déléguée syndicale CFDT Sylvie Spelat. Pendant ses vingt ans de militantisme, cette femme énergique est parvenue à imposer dans le groupe un dialogue social exemplaire, qui se révèle précieux en période de crise.

#### Plan de continuité de l'activité et comité de crise

Avant le confinement, l'entreprise a établi un plan de continuité de l'activité (PCA) et a mis sur pied un comité de crise chargé de piloter les transformations, en accordant une grande place à la CFDT – notamment à la déléguée syndicale, qui connaît parfaitement les contraintes des lignes de production. Tout en maintenant l'activité, l'entreprise a su réagir très rapidement en informant les salariés sur les risques, en recensant les personnes devant rester chez elles pour garde d'enfants (62 personnes) ou parce

que considérées à risque (28 personnes), en organisant le télétravail des administratifs (30 personnes) et, bien entendu, en repensant toute l'organisation de la production. Comme les masques avaient été

pour limiter les croisements. L'objectif de toutes ces mesures se révèle aussi simple que leur mise en œuvre est compliquée : faire en sorte que tout le monde puisse venir travailler en respectant la distanciation sociale.



La CFDT, qui connaît bien les contraintes inhérentes aux lignes de production, a œuvré avec la direction pour garantir aux salariés un haut niveau de sécurité.

réquisitionnés, l'urgence a d'abord été de trouver une solution en employant bandana et essuie-tout, que les salariés devaient s'enrouler autour de la tête (ils ont de vrais masques depuis quelque temps) et en mettant à disposition du gel hydroalcoolique partout dans l'usine. Sur les chaînes, le pointage au moment de la pause a été suspendu pour éviter les regroupements. Les temps de pause ont d'ailleurs été décalés afin d'éviter que tous s'arrêtent en même temps. Cette décision a également permis de ménager plus d'espace dans les salles de repos, où un marquage spécial a été apposé afin d'éviter les rapprochements. L'organisation des vestiaires a aussi été revue

Les salariés travaillant en deux équipes (de 5 heures à 12h30 et de 13 à 21 heures), le problème de la restauration ne s'est pas posé, car chaque salarié avait déjà l'habitude d'apporter son casse-croûte. Et, petit geste, la direction a mis les boissons chaudes en accès gratuit. « On ne peut pas dire que tout a été parfait du jour au lendemain », souligne Sylvie. Il a fallu une bonne semaine pour affiner. Au début, nous faisons chaque jour le point pour améliorer le dispositif. Il a fallu revoir les postes de travail, avec des distances suffisantes entre eux, généraliser le port des visières, fluidifier l'accueil, mais la direction a joué le jeu sans mettre une pression de dingue sur la production. »

De fait, la gamme de produits a été simplifiée (afin d'éviter de trop nombreuses opérations) et la vitesse des lignes, ralentie. La productivité a ainsi baissé de 20%. « Comme nous avons beaucoup d'absents, c'est à la fois plus simple pour assurer les distances de sécurité et plus compliqué pour assurer la production car la demande n'a pas réellement baissé », analyse Sylvie. Le comité de crise est donc en train de préparer le retour des salariés aujourd'hui arrêtés en imaginant la mise en place de barrières en Plexiglas, puisqu'il sera impossible de maintenir les distances nécessaires sur la chaîne avec 100% de l'effectif. « Dans les premiers jours, la difficulté a été de faire prendre conscience aux salariés de l'importance d'éviter les contacts, se souvient Sylvie. Beaucoup avaient tendance à respecter les règles dans les ateliers mais à discuter en groupe sur le parking à la fin de leur journée de travail. Heureusement, cela n'a pas duré. Comme tous les Français, ils ont vite compris la gravité de la maladie. »

#### Des salariés rassurés (et contents) de venir travailler

Parce que le département des Landes est peu touché, parce que les règles mises en place montrent que la direction et les élus du personnel ont énormément travaillé sur le volet sécurité, et certainement parce que la question de rester chez soi ne se posait pas, les salariés répondent présents sans crispation visible, analyse la déléguée syndicale. « Les gens sont plutôt contents de venir travailler, de ne pas rester confinés. Les élus et adhérents [ils représentent 15% des salariés de l'entreprise] ne font pas remonter de signes de mécontentement. De plus, une prime de 300 euros a été accordée, ce qui a évidemment été apprécié. » Seul regret de l'équipe CFDT : l'entreprise envisageait de recruter, au début mars, 150 nouvelles personnes en CDD pour six mois... Cette décision a été repoussée à la mi-mai avec des contrats qui seront plus courts.

Jérôme Citron

## COVID-19

## L'APEC RESTE OUVERTE

MALGRÉ LA CRISE ÉCONOMIQUE QUI SE PROFILE, LE TRAVAIL SE POURSUIT À L'ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES. L'APEC, QUI EMPLOIE 950 PERSONNES EN FRANCE, A MÊME EMBAUCHÉ DE NOUVEAUX SALARIÉS À DISTANCE AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS DES CADRES ET DES ENTREPRISES PENDANT CETTE PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE.

**D**epuis le 16 mars dernier, nos conseillers travaillent chez eux. Nombreux sont les cadres qui sollicitent des informations à propos de leur poste, du chômage technique, du télétravail. Certains d'entre eux ont choisi ce moment pour faire le point sur leur situation professionnelle. Beaucoup réfléchissent à leur évolution de carrière et nous contactent avec le désir de s'informer ou d'être conseillé sur un projet de formation», souligne Stéphane Cavallini, délégué syndical CFDT de l'Apec.

### L'accompagnement, du jeune diplômé au cadre expérimenté

Caroline Versaveau, consultante en développement personnel, élue CFDT au CSE et membre du CSSCT, confirme ses propos. Pendant la crise, elle continue d'accompagner aussi bien les jeunes diplômés que les cadres expérimentés qui font part de demandes variées, en vue d'une reconversion professionnelle ou d'une formation pendant ces semaines confinées. «*Qu'ils soient en activité ou inscrits à Pôle emploi, tous les cadres peuvent prendre rendez-vous avec un conseiller de l'Apec pour faire le point sur leur situation*, précise-t-elle. *Les rendez-vous se prennent en ligne sur notre site et se déroulent au téléphone. Bien évidemment, cela nous prive de la rencontre et de la communication non verbale, qui donnent beaucoup d'indications sur la personne. Mais cela permet de commencer des démarches sans attendre la reprise de l'activité pour tout le monde.*» Et, malgré le confinement, il arrive que des recrutements se concrétisent : peu de temps avant que l'épidémie de Covid-19 ne se propage en France, Caroline

a rencontré une salariée qui venait de démissionner dans l'optique de prendre un poste au sein d'une nouvelle société. Dans le courant du mois d'avril, l'entreprise lui a confirmé son embauche et envoyé par La Poste un ordinateur portable et un téléphone afin qu'elle commence à télétravailler. Dans quelques semaines, elle rejoindra ses nouveaux collègues au siège de sa nouvelle société.



En attendant d'être de nouveau au contact physique de leur public de cadres, tous les conseillers et autres salariés de l'Apec ont adopté le télétravail...

L'Apec s'appuie sur son offre en ligne pour continuer à proposer ses services aux cadres (possibilité de s'inscrire pour une heure de training en visioconférence avec un consultant, de participer à des ateliers permettant de tester sa lettre de motivation et/ou son CV...) et aux recruteurs (une aide pour rédiger une offre d'emploi, accueillir un nouveau collaborateur pendant le confinement, rassurer les candidats qui passent des entretiens, etc.). Une ressource utile dans de nombreux secteurs qui restent actifs comme la santé, l'agriculture, l'agroalimentaire, les transports, la logistique, l'énergie ou encore les télécommunications...

«*Certes, le tout-à-distance a ses limites mais nous essayons de rassurer les salariés inquiets quant à leur avenir professionnel. Malgré un contexte terriblement anxiogène et les chiffres pessimistes concernant l'emploi des cadres, estimé fortement à la baisse en 2020, les recrutements ne sont pas pour autant à l'arrêt complet. Bien que beaucoup d'entreprises n'aient pas réussi à*

*Être payé à ne rien faire, est-ce que cela a du sens?»*, relève Stéphane. À l'Apec, lors des grèves de décembre 2019, le passage au télétravail avait déjà été expérimenté pendant plusieurs semaines et, aujourd'hui, 100% des salariés peuvent travailler de chez eux. Mais la section CFDT (majoritaire avec 49,3% des voix à l'issue des élections au comité social et économique) a alerté sur les risques psychosociaux, en hausse depuis six semaines. Les parents avec de jeunes enfants ainsi que les personnes isolées ou fragiles rencontrent des difficultés à télétravailler sereinement.

### Des entretiens à mener sur la charge de travail

«*Nous avons demandé que des entretiens aient lieu dans la période en matière de charge de travail. Cela dit, la démarche est délicate : les salariés craignent de devoir s'expliquer sur des aspects de leur vie privée (solitude, présence d'un conjoint au chômage, organisation avec leurs enfants, etc.) qu'ils n'ont pas à révéler d'ordinaire. Nous voudrions que soient formés les managers de l'Apec à la conduite délicate de cet entretien, que nous estimons indispensable pour que le taux d'activité demandé corresponde aux conditions dans lesquelles il peut s'exercer*», poursuit Stéphane Cavallini. Sur tous ces points, la section est et reste très vigilante. Car il y a aussi beaucoup d'inquiétudes à l'évocation de la reprise d'activité, d'après Caroline. Comment amorcer le retour dans les bureaux ? Que faut-il mettre en place pour prévenir les risques ? Finalement, le télétravail n'est pas forcément le problème, constatent les militants... mais la déconnexion et le retour au réel, oui!

Claire Nilus



© Pascal Sittler/REA

Les conseils de Paris, Boulogne-Billancourt, Grenoble ou Nantes souhaitent rouvrir avant le 11 mai. Les conseillers s'attendent à une surcharge d'activité.

## PRUD'HOMMES

### L'AMORCE D'UNE REPRISE POUR LES CAS URGENTS

**P**arler de véritable redémarrage de l'activité serait exagéré. À l'arrêt depuis le début de l'état d'urgence sanitaire, les conseils de prud'hommes se remettent néanmoins doucement en marche, sans attendre le 11 mai. Pas partout : dans de nombreux conseils, les deux collègues ne sont pas mobilisables, et la configuration des locaux (souvent trop exigus) ne permet pas le respect des règles sanitaires. De ce fait, la reprise ne concerne que l'activité des référés – c'est-à-dire les demandes les plus urgentes, tel le non-paiement de salaires. Une petite poignée de conseils est concernée, comme à Boulogne-Billancourt, où les audiences ont repris le 24 avril pour traiter en priorité des dossiers les plus anciens et des plus urgents. Les audiences sont doublées afin de pouvoir rattraper le retard accumulé ces dernières semaines.

« Une organisation permettant de concilier tenue du débat contradictoire et respect des gestes barrières est mise en place », résume Laurent Loyer, juriste confédéral. Le conseil de prud'hommes de Nantes,

lui, alterne audiences en visioconférence et en présentiel dans les locaux du tribunal judiciaire – mieux équipés eu égard au respect des règles sanitaires.

#### Ordonnances et système D

Deux ordonnances publiées le 26 mars ont, certes, permis un assouplissement des procédures, autorisant par exemple de transférer les dossiers d'un conseil (s'il ne peut pas fonctionner) vers un autre situé à proximité et qui soit à même d'assurer leur traitement. Mais à Lyon, le premier président de la cour d'appel a choisi d'appliquer une autre disposition, de droit commun celle-là, qui permet de passer la main aux juges du tribunal judiciaire pour juger les contentieux du travail. Un précédent que certains redoutent car il pourrait accélérer l'affaiblissement de la justice prud'homale, déjà mise à mal. Pour la CFDT, une impulsion claire et forte du ministère de la Justice est nécessaire en vue d'assurer le redémarrage de la justice prud'homale.

Emmanuelle Pirat

#### TITRES-RESTAURANT : LA CFDT OBTIENT UN PLAFOND À 95 EUROS

Les titres-restaurant pourront être utilisés pour acheter de la nourriture dans les supermarchés et les commerces de proximité avec un plafond de 95 euros par semaine (contre 19 euros par jour habituellement) pendant la durée de fermeture des restaurants, a indiqué le ministère du Travail. Il s'agissait d'une revendication de bon sens portée par la CFDT afin de limiter au minimum les passages en caisse dans les magasins. Cette mesure, qui nécessite un décret afin d'être mise en place, permettra de soulager les quelque quatre millions de salariés bénéficiaires de titres-restaurant.

#### TOYOTA : UNE REPRISE DU TRAVAIL SYMBOLIQUE

C'est le premier constructeur d'automobiles à reprendre. Depuis le 23 avril dernier, les 4500 salariés de Toyota Onnaing retrouvent progressivement leur poste avec masque et distanciation sociale. L'heure est encore à la découverte de la nouvelle organisation et des consignes sanitaires, mais un premier pas a été franchi. Si les mesures prises s'avèrent probantes, la production pourra reprendre dans quelques jours. « C'est aux salariés de constater que toutes les conditions sont bien réunies, insiste le délégué syndical Thomas Mercier [la CFDT a obtenu 43% des voix aux élections professionnelles]. Tous les élus y travaillent depuis plusieurs semaines et veilleront au respect des engagements de la direction. »

#### HAUSSE DU NOMBRE DES ALTERNANTS EN 2019

Après 10% de hausse en 2018, le nombre de nouveaux alternants continue de progresser de 6% en 2019, selon un bilan établi le 20 avril par la Dares (le service statistique du ministère du Travail). Le nombre record de près de 590 000 nouveaux contrats est atteint – en grande partie grâce à la performance de l'apprentissage, qui connaît une hausse de 16% en 2019, alors que les contrats de professionnalisation baissent de 7%. Une chute qui selon la Dares s'explique par une forte diminution du nombre de jeunes en contrat pro, le nombre des adultes restant stable.

## Repères

### VALEUR DU POINT D'INDICE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2017



### EFFECTIF ET SALAIRE NET DANS LA FONCTION PUBLIQUE EN 2018



travaillent dans la fonction publique (au 4<sup>e</sup> trimestre 2019, soit +0,4% sur un an).

Dans l'ensemble de la fonction publique, tous statuts confondus (hors militaires, assistants maternels, internes et externes des hôpitaux et apprentis), le salaire net moyen en équivalent temps plein est de **2300 euros en 2018**. Il augmente de 0,9% en euros courants entre 2017 et 2018 (après +1,9% entre 2016 et 2017). Cette hausse en euros courants reflète les progressions salariales individuelles mais aussi, du fait des promotions, des départs à la retraite et des recrutements, les variations de la structure d'emploi dans la fonction publique, notamment en matière de statut (par exemple la baisse du nombre de contrats aidés). Le ralentissement des salaires en 2018 provient notamment de l'absence de revalorisation du point d'indice...



\* En équivalent temps plein (EQTP).

Source : Insee Informations rapides n° 2020-81, 26 mars 2020.

**Cfdt:**

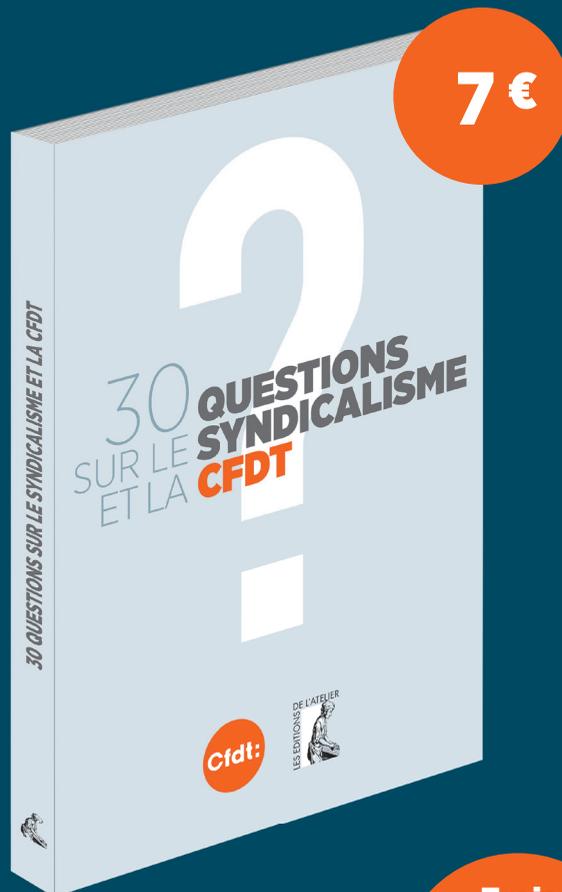
# 30 QUESTIONS SUR LE SYNDICALISME ET LA CFDT

Quelle différence entre un syndicat et un parti politique ?  
Tout le monde a-t-il sa place à la CFDT ?  
Quels sont les modes d'action à disposition d'un syndicat ?  
Qui décide à la CFDT ?  
Quelles différences entre les syndicats dans le monde ?

Ce livre apporte des réponses à toutes ces questions, et à 25 autres, pour mieux comprendre le monde syndical. Rôle des syndicats, légitimité, histoire, fonctionnement... L'essentiel à savoir pour s'y retrouver et pouvoir répondre soi-même à ces questions !

30 questions sur le syndicalisme et la CFDT est à mettre entre toutes les mains : déjà adhérent à la CFDT ou seulement intéressé par notre syndicat... Chacun y trouvera de quoi approfondir ses connaissances et mieux connaître notre organisation.

Éditions de l'Atelier  
ISBN : 978-2-7082-4606-5  
RÉF. L451



7€

**CFDT.FR**

Frais de port

**OFFERTS**

**Cfdt:**

## 30 QUESTIONS SUR LE SYNDICALISME ET LA CFDT Réf. L451

**À COMMANDER DÈS AUJOURD'HUI AUPRÈS DE CFDT PRODUCTIONS**

Prix 7€ x exemplaire(s) = €

**TOTAL =** €

Nom / Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Mèl

Un numéro de téléphone ou une adresse mèl sont indispensables à La Poste pour le suivi de votre envoi.

Renseignements au **01 42 03 83 53** ou [catalogue@cfdt.fr](mailto:catalogue@cfdt.fr)

**COMMANDE À ADRESSER À** CFDT Productions 4, bd de la Villette - 75955 Paris CEDEX 19 accompagnée de votre chèque de règlement à l'ordre de CFDT Productions.



**CFDT.FR**

## UNION DÉPARTEMENTALE DE LA DORDOGNE

### Renforcer les liens avec l'adhérent



© Denis/REA

Dans un département rural comme la Dordogne, qui n'est pas épargné par le coronavirus, tous les moyens de communication sont privilégiés par la CFDT.

**I**l faut tout faire pour garantir le lien avec les sections et les adhérents, explique Vincent Bodin, secrétaire général de la CFDT-Dordogne. *Le risque est grand de se retrouver très rapidement isolés dans un département rural comme le nôtre.* Pour s'affranchir des distances, les militants périgourdins se sont logiquement appuyés sur les outils de visioconférence. Une commission exécutive élargie, qui se réunit chaque semaine, constitue un point d'étape essentiel quand

il s'agit de remonter les situations de ce département loin d'être épargné par la crise. Au total, on dénombre 33 000 salariés en chômage partiel et 5 075 entreprises impactées. *« Cette organisation à distance présente d'ailleurs certains avantages, souligne Vincent. Cela contribue à la participation et à l'implication du plus grand nombre. »*

**300 appels depuis la mi-mars**  
Les membres de la commission exécutive s'entrelient toutes

les semaines avec l'ensemble des secrétaires de syndicats du territoire. La démarche est bienvenue, explique Sahmy Chiab, secrétaire du Syndicat santé-sociaux de la Dordogne. Avec son responsable développement et l'appui de sa référente pour le privé, ils veillent sur leurs adhérents. *« Nous les contactons un par un pour prendre des nouvelles et savoir s'ils ont des attentes ou des besoins particuliers. »* Près de 300 coups de fil ont déjà été passés depuis le début du confinement. Le téléphone est plus que jamais un outil précieux aux yeux des militants. Nathalie Marchand, trésorière adjointe de l'UD, ne quitte plus le sien. Cette salariée d'une concession automobile, en chômage partiel, assure la permanence téléphonique de l'UD. Elle réoriente les demandes de salariés ou d'agents publics vers les personnes-ressources. Et pas question de laisser une demande sans réponse. *« Il est essentiel de montrer que la CFDT est présente en toutes circonstances ! »*

Guillaume Lefèvre

## CFDT-RETRAITÉS

### Les États généraux de la séniorisation, quèsaco ?

**C**'est un lourd tribut que paie la population âgée au Covid-19. À eux seuls, les plus de 75 ans constituent 80% des décès (dont 50% ont lieu dans les Ehpad). Face à ce triste constat, la CFDT-Retraitées a décidé de soutenir l'initiative collective des États généraux de la séniorisation en invitant tous ses militants à participer et à voter jusqu'au 30 avril sur les propositions de la plateforme en ligne\*. Objectif : *« peser sur la future loi grand âge qui apparaît chaque jour de plus en plus nécessaire »*, plaide Dominique Fabre, la secrétaire générale de la CFDT-Retraitées, tout en précisant que chaque citoyen et

donc tous les adhérents CFDT peuvent participer. Serge Guérin, sociologue spécialiste des questions liées à l'avancée dans l'âge, est à l'origine de l'initiative de ces États généraux de la séniorisation lancés avec des experts du vieillissement, des politiques – mais aussi des organisations de la société civile, dont la CFDT-Retraitées.

#### Une vision citoyenne du vieillissement

Dans le détail, la plateforme héberge 52 propositions pour lesquelles chacun peut voter ou proposer de nouveaux apports. Les propositions sont de divers ordres : redonner la parole aux aînés, instaurer trois consultations

de prévention à 50, 65 et 80 ans, former les aides à domicile à détecter les fragilités des personnes âgées ou créer dans les Ehpad des lieux sécurisés de réception des familles. Les votes permettront de mettre en avant les dix propositions qui auront recueilli le plus de suffrages. *« Le rapport qui en sortira devrait apporter une vision citoyenne du vieillissement en plus de la vision politique et de l'expertise, espère Dominique Fabre, pour qui l'accompagnement du grand âge et de la fin de vie forme la dignité d'une société. »*

Didier Blain

\* <https://www.lemagdesterritoiresnumeriques.com/etats-generaux>.

## ÎLE-DE-FRANCE

### Soutien aux syndicats et aux équipes

**U**ne organisation de crise a été mise en place par l'Union régionale d'Île-de-France dès le début de l'épidémie. *« Les secrétaires régionaux sont en lien permanent avec les syndicats dont ils assurent le suivi, détaille Marinette Soler, secrétaire générale adjointe et référente Covid. Trois thématiques ont été identifiées et chacune est prise en charge par un délégué régional : les questions juridiques et individuelles ; l'accompagnement collectif des équipes ; la sécurité sanitaire et la protection des salariés. »* L'union régionale est souvent interpellée par les militants sur les questions de droit de retrait, de mise en œuvre de l'activité partielle ou du télétravail. *« Nous conseillons aux équipes de nous faire remonter toute suspicion d'abus par les employeurs. »*

#### Un courrier au préfet

C'est dans cet esprit de vigilance que l'Union départementale de Seine-et-Marne (en lien avec l'Union territoriale de l'Est francilien et l'URI) a récemment adressé un courrier au préfet du département. L'UD y fait part de son questionnaire quant au recrutement de réfugiés et de demandeurs d'asile par des entreprises de maraîchage et demande des garanties sur leur contrat de travail, le respect des règles de sécurité sanitaire et la régularisation de leur situation. L'URI se projette également sur l'après-Covid. *« Nous demandons la mise en place d'un protocole de reprise d'activité sur le territoire francilien et sommes en discussion avec les autres organisations syndicales, les organisations patronales et le Conseil régional d'Île-de-France. Nous préparons une déclaration commune, à laquelle nous souhaiterions associer les services de l'État. »*

Marie-Nadine Eltchaninoff